



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 566

RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXES, LES COMPENSATIONS ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 ET FIXANT LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 21 décembre 2020, le règlement n° 566 a été adopté.

Le règlement n° 566 entre en vigueur le 22 décembre 2020, jour de sa publication sur le site Web de la Ville de Ville-Marie, et est disponible pour consultation au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 22 décembre 2020.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis le 22 décembre 2020 et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 22 décembre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 décembre 2020.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier